

Étaient présents : MM. FAREZ. GUEGUEN., M. KOSCIELNIAK, , M.DEVAULX M.SANDRON
Mme FELBACQ. MM. FLICOTEAUX.GOGUILLON.M.GUEANT. MME LECHIFFLARD
Mme LEFEBVRE, M. DECHAMPS M. BARDOUX.,

Absents excusés : MME CALIPPE, M GUFFROY, M.DEVAULX, Melle ROUSSEL M. LEROY M.JANIAK

Pouvoirs : M.MOUVIER à M.BARDOUX

M.GUFFROY à M. FLICOTEAUX

M.LEROY à M.FAREZ

M.JANIAK à M.GUEGUEN

Secrétaire de séance : Mme LECHIFFLARD

Approbation du Procès-verbal du 25-02-2011.

RAPPORT DES COMMISSIONS PAR LEUR PRESIDENT RESPECTIF :

FDS - Finances- Scolaire –Communauté de Communes – Travaux – Information – C.C.A.S.- Sports Fêtes et Cérémonies
– SIVOM – Rive – Adjudication – USED- Circulation- Listes Electorales-

DELIBERATIONS

▷ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 (BUDGET GENERAL)**

Après présentation au Conseil Municipal, ce compte a été adopté à l'unanimité.

▷ **COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - AFFECTATION DU RESULTAT**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, le Conseil Municipal décide l'affectation :

- au financement de la section d'investissement (compte 1068) pour 152 487,91 euros
- à l'excédent reporté (compte 002) pour 54 374,75 euros

▷ **COMPTE DE GESTION 2010 (BUDGET GENERAL)**

Statuant sur le compte de gestion 2010 présenté par la trésorerie, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte.

▷ **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2010 (S.D. EAU POTABLE)**

Après présentation au Conseil Municipal, ce compte a été adopté à 16 voix pour et une abstention.

▷ **COMPTE ADMINISTRATIF 2010 - AFFECTATION DU RESULTAT**

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, le Conseil Municipal décide l'affectation :

- à l'excédent reporté (compte 001) pour 34 933,37 euros
- à l'excédent reporté (compte 002) pour 38 328,49 euros

▷ **COMPTE DE GESTION 2010 (S.D. EAU POTABLE)**

Statuant sur le compte de gestion 2010 présenté par la trésorerie, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ce compte

▷ **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2011**

▷ **VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011**

Le Conseil Municipal

- décide de retenir les taux d'imposition suivant pour l'année 2010:

- | | |
|----------------------------------|---------|
| ▪ Taxe d'habitation | 13,30 % |
| ▪ Taxe foncière (bâti) | 14,60 % |
| ▪ Taxe foncière (non bâti) | 33,25 % |

- vote le Budget Primitif (général) équilibré en Recettes et Dépenses :

- Pour la Section de fonctionnement à 1 087 709,00 €
- Pour la Section d'Investissement à 1 034 769,00 €

- vote le Budget Primitif Eau potable équilibré en Recettes et Dépenses :

- Pour la Section d'Exploitation à 64 828,00 €
- Pour la Section d'Investissement à 47 692,00 €

▷ **EMPRUNT Aménagement Centre Bourg**

Monsieur le Maire donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la commune, objet de la présente demande de financement, à savoir l'aménagement du Centre Bourg de Viry-Nouveau. Les membres présents, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décident de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie un emprunt d'un montant de 580 000 €, d'une durée de 25 ans, à une périodicité trimestrielle et échéances constantes, au taux fixe de 4,59 %, de contracter auprès de la Caisse d'Épargne de Picardie un crédit-relais TVA d'un montant de 327 986 €, d'une durée de 2 ans, amortissable in fine, intérêts payables trimestriellement au taux fixe de 3,22 %, ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants, prennent l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances, autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur Jean FAREZ, Maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

› Résiliation et création d'un nouveau bail-logement du 23 rue du 8 Mai 1945

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'à compter du 4 avril 2011, le logement, sis 23 rue du 8 Mai 1945 à Viry-Noureuil est libéré. Il propose de résilier le bail, sis 23 rue du 8 Mai 1945 et de créer un nouveau bail à compter du 1^{er} mai 2011 au nom du nouveau locataire du logement, sis 14 rue Gambetta à Viry-Noureuil. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la résiliation du bail, sis 23 rue du 8 Mai 1945 et autorise la création d'un nouveau bail.

› TARIFS Centre Aéré

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte, à l'unanimité, la participation financière 2011 relative aux Accueils de Loisirs sans hébergement.

› Bail de chasse-Association Chasse Viroise

Monsieur le Maire informe le conseil que, dans un courrier reçu le 17 mars, l'association de Chasse Viroise sollicite, à défaut d'une subvention, le bénéfice d'un droit de chasse gratuit sur les biens communaux. Il rappelle que le droit de chasse de l'association sur les propriétés communales avait fait l'objet d'un bail commençant le 8 janvier 2008 et qu'il convient de résilier ce bail pour établir une nouvelle convention de mise à disposition des terres à titre gratuit. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de résilier à compter du 1^{er} janvier 2011 le bail du 8 janvier 2008 et d'établir une convention de mise à disposition gratuite des terres désignées dans le précédent bail.

INFORMATIONS DIVERSES

→ Colis de Pâques

Distribution prévue le 26 avril 2011